

ARNAC SUR DOURDOU



PROCES VERBAL

De la réunion du Vendredi 01 Mars 2024 à 17h00.

Présents : Mme PRESLE Nathalie, Mme MATHIEU Marie-Claude, Mrs GARENC Christophe, Roques Didier, SALES Christian, Sales Guy.

Secrétaire de séance : Mme PRESLE Nathalie

Approbation compte-rendu du 22/12/2023

A l'unanimité le compte rendu du 22 décembre 2023 a été approuvé.

Invités : Mr Bousquet Pierre chargé de l'aménagement du futur Boulodrome Communal.

Pour information l'acte concernant le terrain du boulodrome est en cours de rédaction par Aveyron Ingénierie. La signature suivra.

Mr Pierre Bousquet nous a fait part de ses propositions d'aménagement du Boulodrome.

Mise en place d'une cabane en bois servant d'abris, et présentation de devis de matériel pour mise en place de l'éclairage. La cabane en bois ainsi que la main d'œuvre est offerte et réalisé en bénévolat.

Le Conseil Municipal a remercié Mr Pierre Bousquet pour son implication dans l'aménagement du Boulodrome ainsi que pour tout le travail qu'il reste à réaliser.

Le conseil municipal a validé ces propositions, et une organisation de réalisation sera mise en place.

ORDRE DU JOUR

1. Proposition achat matériel :

- a) Devant l'absence totale de panneau d'affichage pour les candidats aux différentes élections et suite aux procédures préfectorales nous imposant ces dits emplacements, nous avons décidés de pourvoir à l'achat de dix panneaux d'affichage.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal valide cet achat.

- b) L'aménagement du futur boulodrome, accolé à une aire de détente, impose à la mairie l'achat de tables en bois et de poubelles afin que le site soit maintenu d'une propreté exemplaire. Cet aménagement nécessitera l'achat de matériaux comme sable, ciment, etc...

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'aménagement de ce boulodrome et autorise Mr le Maire à commander les matériaux nécessaires à ces travaux.

Une ligne budgétaire sera prévue en 2024 pour ces aménagements.

Une délibération a été prise à l'unanimité afin de pouvoir bénéficier d'une aide du département pour l'achat du dit matériel.

2. Raccordement Electrique SIEDA nouvelle Construction.

Suite au raccordement électrique d'une nouvelle construction, la commune a autorisée l'entreprise SDEL à poser une gaine supplémentaire pour le raccordement téléphonique. La commune devant en assumer le complément financier, le conseil municipal autorise Mr le maire à faire exécuter ces travaux.

3. Loi APER. Accélération Pour les Energies Renouvelables.

Sur le site public de l'IGN existent des zones favorables à la mise en place d'énergies renouvelables. Notre commune possède de tels emplacements qui n'ont pas encore été désignés. La loi APER nous le permettrait avec une simple délibération sous conditions que la communauté des communes y soit favorable et que le PNRGC au travers du SCOT l'approuve.

Devant ces états de fait et afin de ne pas aller à la provocation, le Conseil Municipal à l'unanimité a choisi de laisser arriver à terme les deux projets en cours et empêtrés devant les tribunaux avant de désigner des zones supplémentaires. Cela doit nous interroger sur cette gestion fine du territoire si demain nos communes étaient regroupées !

4. OLD : informations des propriétaires et des résidents de la commune.

Les Obligations Légales de Débroussaillages sont de plus en plus indispensables quand notre territoire subit des périodes de fortes chaleurs. Si des résidents veulent être informés nous avons la possibilité d'organiser des réunions publiques sous conditions d'un nombre minimum de participants. La commune informera à nouveau sous forme de courrier ou d'affichage l'obligation de débroussaillage.

5. Proposition d'achat du terrain du relais portable par ATC.

A l'unanimité du CM il n'est pas question de vendre le terrain occupé par le pylône du réseau du téléphone portable.

6. Présentation des nouveaux statuts du PNRGC.

Le Parc Naturel Régional des Grands Causse s'est agrandi et désormais en plus des 93 communes Aveyronnaises, 26 Communes du département de l'Hérault y sont adhérentes.

Un nouveau statut qui prend en compte ces modifications a donc été mis en place.

7. Renouvellement contrat Rédacteur

Le contrat de l'employée administrative se terminant le 31 mars 2024, il est proposé au conseil municipal de le renouveler. A l'unanimité des membres présents, le CDD de Mme JEAY Josyane, rédacteur, est renouvelé jusqu'au 31 Mars 2026

Questions diverses.

Jeudi 7 Mars réunion du Cadastre en Mairie à 9h du matin.

Prochain conseil Municipal au mois d'Avril pour voter le budget de la commune.

La séance est levée à 19h

Le conseil Municipal